



# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

# 2022

## Traitement des déchets des ménages après collecte



*Conformément au code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le Décret n°2015-1827*

La présentation du SIL.....	3
I.    Historique.....	3
II.   Le territoire .....	4
III.  Les compétences.....	5
IV.  Les sites .....	5
V.   Les actions de prévention et de réduction des déchets .....	6
VI.  L'emploi.....	6
VII. La concertation et la gouvernance.....	6
Les indicateurs techniques.....	8
I.   Les ordures ménagères et assimilés .....	8
II.  Les biodéchets.....	15
III. Les végétaux.....	16
IV.  Les emballages ménagers recyclables.....	17
Les indicateurs financiers.....	19
I.   Les différents contrats .....	19
II.  Le compte d'exploitation de la Délégation de Service Public .....	20
III. Les dépenses du SIL.....	23
IV.  Les recettes du SIL.....	24
Les évènements marquants de l'année 2022 .....	26
I.   Travaux Techniques.....	26
II.  Administratif et Juridique.....	26
La valorisation .....	28
I.   Rappel des objectifs régionaux : .....	28
II.  Valorisation matière ou organique 2022 .....	28
III. Développement du tri à la source des déchets organique .....	30
Les chiffres clés .....	31

# La présentation du SIL

## I. Historique

Le Syndicat intercommunautaire du littoral (SIL) a été créé en 2005. Il a pour mission de traiter et valoriser les ordures ménagères résiduelles et les déchets verts de près de 200 000 habitants, soit près du 1/3 de la population de Charente-Maritime.

Dès 2007, le SIL a entamé une réflexion sur sa politique de traitement des ordures ménagères. Cette réflexion a conduit le SIL à envisager une augmentation de la capacité de traitement de son site situé à Echillais. Cette augmentation de capacité est envisagée afin de satisfaire aux objectifs suivants :

- ✓ Traiter l'intégralité des ordures ménagères du SIL et proposer aux EPCI membres un outil de traitement des déchets encombrants issus de la collecte en déchetteries ;
- ✓ Valoriser 100 % de ces déchets ;
- ✓ Diminuer les quantités enfouies ou incinérées en cohérence avec les objectifs du Grenelle de l'environnement ;
- ✓ Optimiser, réutiliser, moderniser si possible les ouvrages existants : bâtiments, équipements ;
- ✓ Renforcer et pérenniser le partenariat avec la base aérienne.

Début 2009, le SIL a défini les grands principes techniques encadrant la capacité de son installation de traitement. La filière retenue par délibération du 26 mars 2009 est celle d'un pré-traitement mécano biologique (PTMB) aérobie (compostage) couplé à une valorisation énergétique des sous-produits issus de l'équipement de PTMB.

En 2018, après deux ans et demi de construction, un centre multifilières de valorisation des déchets « Le Pôle des Jamelles » entre en fonctionnement avec la capacité de valoriser 85 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés.

En 2022, la compétence du SIL est élargie au traitement de tous les déchets des ménages et assimilés après collecte.

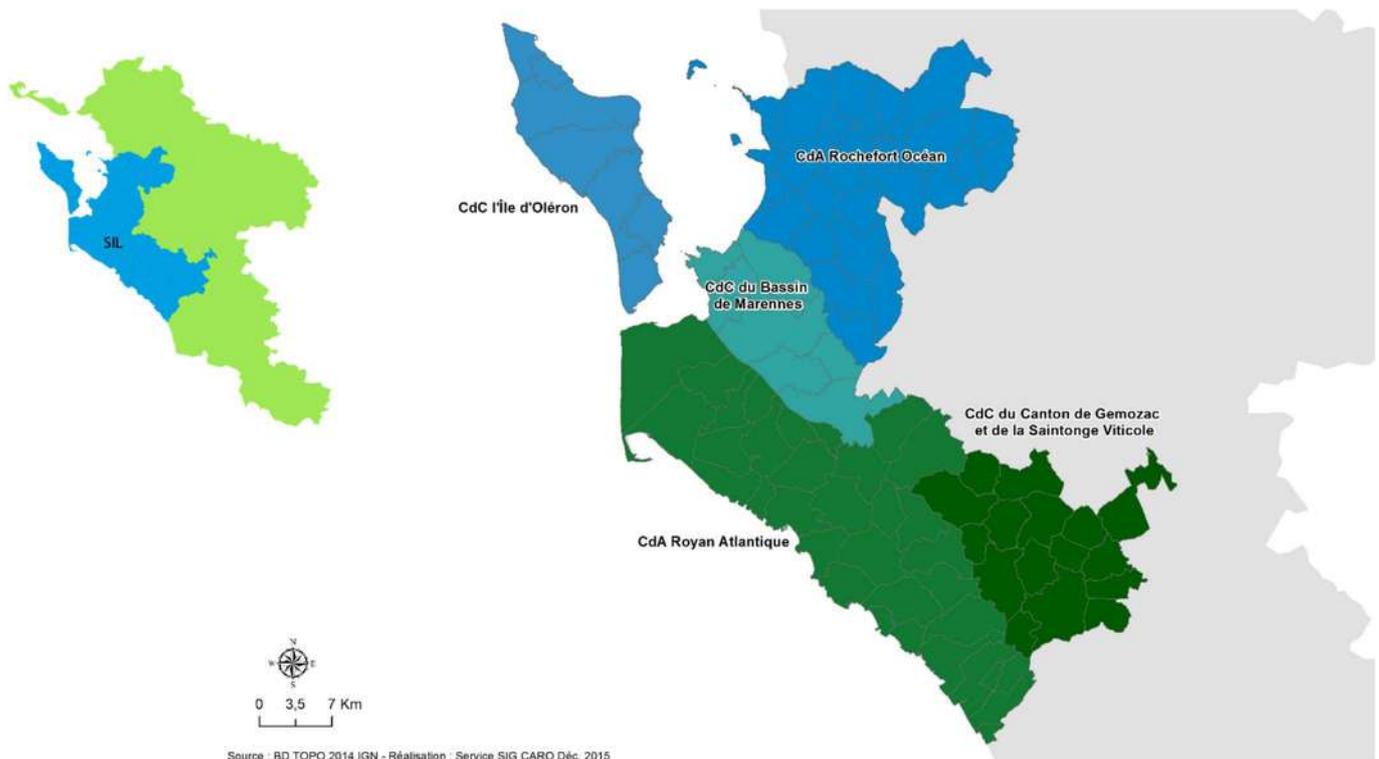
En 2023, le SIL s'engage dans une convention d'entente intercommunautaire aux côtés de la CDA de La Rochelle, le syndicat CYCLAD de sorte à gérer de manière optimisée leur service public de traitement des emballages ménagers recyclables, par la mutualisation de moyens et la globalisation de leur volume de déchets à traiter dans un objectif d'économies d'échelle.

## II. Le territoire

Le SIL est situé en Charente-Maritime. Il englobe les estuaires de la Gironde et de la Charente et regroupe quatre collectivités territoriales membres :

- la communauté d'agglomération Rochefort Océan
- la communauté d'agglomération de Royan Atlantique
- la communauté de communes de l'Ile-d 'Oléron
- la communauté de communes du bassin de Marennes

Le SIL conserve le traitement des ordures ménagères résiduelles de la CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole au travers d'une convention d'Entente avec CYCLAD (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères nord de la Charente-Maritime) depuis 2017



Le SIL compte en intégrant la population de la CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole, selon la population INSEE 2022, 185 640 habitants + 14 548 Gémozac avec une très forte augmentation en période estivale.

### III. Les compétences

Conformément à l'article L 2224-13 du CGCT, le syndicat mixte exerce en lieu et place des établissements publics de coopération intercommunale membres, les compétences suivantes :

*« Le traitement des déchets ménagers et assimilés après collecte qu, elle reste du ressort des EPCI membres. Les opérations de transport, de transit et de regroupement sont rattachées à la compétence traitement.*

*La compétence traitement des déchets ménagers ... s'entend comme toute opération de valorisation ou d'élimination, y compris la préparation sous forme de tri qui précède la valorisation ou l'élimination, après apports des flux par les EPCI membres sur les centres de traitement ou de transfert. A ce titre le SIL pourra exploiter ou faire exploiter tout équipement relatif à l'exercice de cette compétence et mener toutes études ou actions relatives aux modalités de tri et de traitement de déchets de son ressort.*

*La mise en place et l'exploitation des déchetteries, l'organisation et la gestion des collectes ... qu'elle qu'en soit la forme restent de la compétence des membres au titre de la collecte.*

*Les opérations de réemploi ou de réutilisation des déchets des membres restent sous la responsabilité des EPCI... »*

Statuts au 1<sup>er</sup> janvier 2022

### IV. Les sites

En 2022 le SIL a la charge de plusieurs installations qui lui permettent de traiter les déchets ménagers (ordures, encombrants, emballages et déchets verts) du territoire :

- Un centre multi-filières de valorisation de déchets à Echillais ;
- Un centre de transfert de déchets situé à l'Eco-Pôle de Saint-Pierre-d'Oléron ;
- Un centre de transfert de déchets situé à Médis ;
- Une plateforme de compostage de déchets verts, situées à Échillais,
- Une installation de broyage et de transfert de déchets verts, située à Grézac.

## V. Les actions de prévention et de réduction des déchets

Les actions en faveur de la prévention, de la réduction et du tri des déchets sont de la compétence des EPCI membres. Ces actions peuvent être le résultat de conseils de la part du SIL dans le cadre de son rôle de traitement dans le cycle de vie du déchet.

De plus, le SIL tient compte de ces actions pour adapter les outils de traitement pour une gestion vertueuse des déchets pris en charge sur le territoire.

En 2022, le SIL a organisé :

- 2 réunions transversales avec les services Environnements des EPCIs membres,
- 2 visites de centres de tri à destination des Elus et techniciens.

## VI. L'emploi

En 2022, le SIL comptait 4 agents

Cadres d'emplois et grades	Catégorie	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Adjoint administratif principal 1 <sup>ème</sup> classe	C	1 poste 35H
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1 réintégration en surnombre 35H
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1 poste 35H
Ingénieur principal	A	1 poste 35H

## VII. La concertation et la gouvernance

Le SIL possède un site internet : <http://www.sil-dechets.fr/>

En 2022,

- La Commission de Suivi de Site du Centre Multifilières du pôle des Jamelles s'est réunie le 12/05/2022
- La Commission de Délégation de service Public : 23 juin 2022

Les instances de décisions se sont quant à elles réunies :

- Le Bureau Syndical : les 1<sup>er</sup> et 15 mars, 21 avril, 23 juin, 19 septembre, 6 décembre
- Le Comité Syndical : les 15 et 29 mars, 13 mai, 30 juin, 15 décembre

# Les indicateurs techniques

## I. Les ordures ménagères et assimilés

### *Autorisation réglementaire*

L'autorisation préfectorale n°18-0064 autorise les installations à

Rubriques	Libellé	Détail des installations ou activités correspondantes	Volume autorisé	Capacité atteinte en 2022	Taux d'utilisation 2022
2771	Installation de traitement thermique de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2971.	Installation de traitement thermique avec valorisation énergétique des déchets. 2 brûleurs d'allumage et de maintien de puissance installée de 22 MW Capacité horaire de traitement : 9,3 t/h à PCI de 11600 kJ/kg Capacité annuelle de traitement : 69000 t.	69000t/an	66 940 tonnes	97,01%
2782	Installations mettant en œuvre d'autres traitements biologiques de déchets non dangereux que ceux mentionnés aux rubriques 2780 et 2781 à l'exclusion des installations réglementées au titre d'une autre législation.	Capacité de l'installation de tri/préparation/stabilisation avant valorisation : 85 000 t/an	85000 t/an	63 440 tonnes	74,64%

### *Réception des déchets*

Les unités de valorisation organique et énergétique du CMVD ont reçu 80 936 tonnes de déchets :

- 61 775 tonnes d'Ordures Ménagères résiduelles,
- 19161 tonnes de déchets incinérables,

a. *Les ordures ménagères et assimilés du SIL*

Les apporteurs du SIL (membres et syndicat sous convention) ont amené 60 572 tonnes d'ordures ménagères assimilées, dont 331,76 tonnes de services techniques via le centre de transfert de Médis.

**Tonnage OMr réel réceptionné sur l'année**

Apporteurs du SIL	2019	2020	2021	2022	Evolution entre 2019 et 2022 (apports directs)	kg/hab en 2022 (pop INSEE 2021)
CDA Royan Atlantique	29 250	28 337	29 263	28 744	-1,73%	347
CDA Rochefort Océan	17 324	17 115	17 683	17 273	-0,29%	272
CDC Ile d' Oléron	12 627	11 267	10 650	9 200	-27,14%	471
CDC Marennes	2 739	2 698	2 755	2 696	-1,57%	174
CYCLAD- CDC Gémozac et Saintonge viticole	2 897	2 956	3 005	2 659*	-8,22%	209
<b>Total</b>	<b>64 837</b>	<b>62 373</b>	<b>63 356</b>	<b>60 572</b>	<b>-6,58%</b>	

\*Il peut y avoir un décalage de 16t entre les chiffres du rapport du délégataire et les chiffres du SIL lié à un prorata annuel sur l'apporteur CYCLAD pour des raisons de facturation.

Le tonnage d'ordures ménagères du SIL a baissé de 6,58 % entre 2019 et 2022, grâce aux actions des collectivités en faveur du tri et de la réduction des déchets et aux extensions des consignes de tri.

b. *Les déchets des apporteurs tiers*

SOVAL, dans le cadre de son contrat de délégation de service public, a pris en charge sur le CMVD 20 345 tonnes de déchets d'apporteurs tiers. Ces déchets sont pour la plupart des tout-venants de déchèteries, des ordures ménagères assimilées ou des déchets industriels banals issus de gros producteurs, et des refus du tri sélectif des membres du SIL.

Les tonnages déchets tiers :

- 1 187 tonnes d'ordures ménagères et assimilés de tiers,
- 3 399 tonnes de refus de collecte sélective,
- 7 437 tonnes d'encombrants ou tout-venant de déchèteries,
- 8 322 tonnes de refus de tri et déchets résiduels après tri à la source.

	2019	2020	2021	2022	Evolution entre 2022 ET 2019
Apporteurs tiers	21 543	16 101	15 243	20 345	-5,52%

*Les tonnages traités*

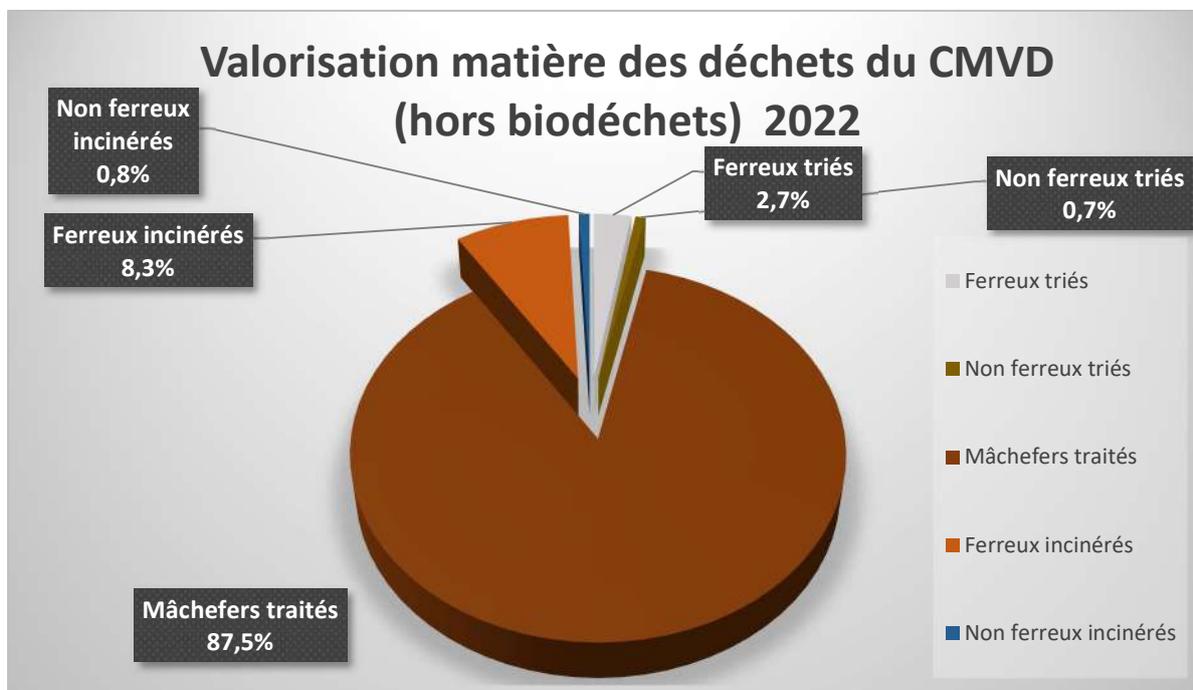
en tonnes	2021	2022
Total Omr Réceptionnées	59 111	61 775
Apport déchets UVE	56 106	68 562
Déchets incinérés UVE	57 810	66 940

En 2021, une partie des déchets n'avait pas pu être traitée au CMVD du fait de pannes.  
En 2022, la totalité des déchets ménagers des apporteurs (membres ou sous convention) du SIL ont été traités sur le CMVD (Centre Multifilière de Valorisation des Déchets).

Le stock de balles d'ordures ménagères réalisé à l'été 2022 soit 3507 balles était totalement consommé 31 décembre 2022. Toutes les balles ont été traitées entre septembre et décembre.

*Valorisation matière*

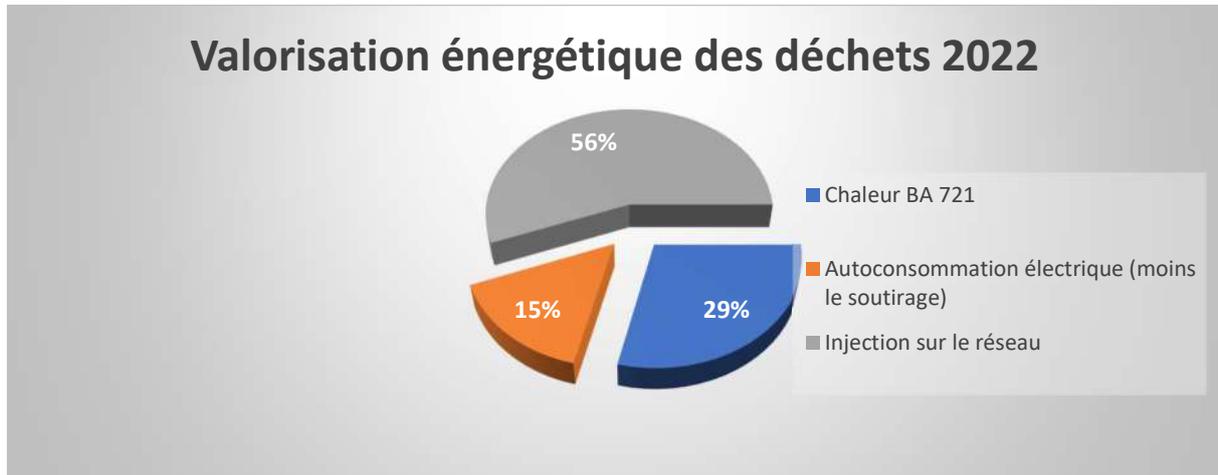
En 2022, le fonctionnement des installations a permis de valoriser sous forme matière, 22% des déchets traités, grâce aux opérations de tri des ordures ménagères (déferrailage), à la réutilisation des mâchefers.



*Valorisation énergétique*

En 2022, près 16 166 Mwh de chaleur ont été vendues à la Base aérienne 721, ce qui représente l'équivalence de la consommation en eau chaude sanitaire et chauffage de 1 619 logements.

31 328 Mwh d'électricité ont été injectés sur le réseau ENEDIS, soit l'équivalence de la consommation électrique de 6 696 foyers.

*Résidus de traitement*

En 2022, 88.27% des déchets incinérés sur le site ont été valorisés.

Tonnes incinérées		<b>66 940</b>
Tonnes de résidus ultimes de traitement	REFIOM	<b>2774</b>
	stabilisat	<b>5078,86</b>

Depuis l'arrêté préfectoral complémentaire du 20/09/2021, le stabilisat d'OMr est enfoui sur le site de l'ISDND de Lapouyade (33). Le Tonnage évacué sur ce site en 2022 est de 5078,86 tonnes.

L'étude d'une évolution de process permettra en 2023 de réinsérer le produit dans le process d'incinération et de gérer l'ensemble du déchet sur site en valorisation énergétique. Cette évolution nécessite des modifications sur les techniques industrielles à mettre en œuvre et une évolution réglementaire soumise à la validation de la DREAL et des services préfectoraux.

## Taux de valorisation associé à la performance de l'UVE

	2022
Taux de performance énergétique R1 (1)	76.51%
Taux de valorisation matière (2)	22%

(1) Données exploitant

(2) Tx = (mâchefers+ métaux ferreux et non ferreux) /tonnage incinéré

*Bilan environnemental et impact sanitaire*a. *Impact atmosphérique*

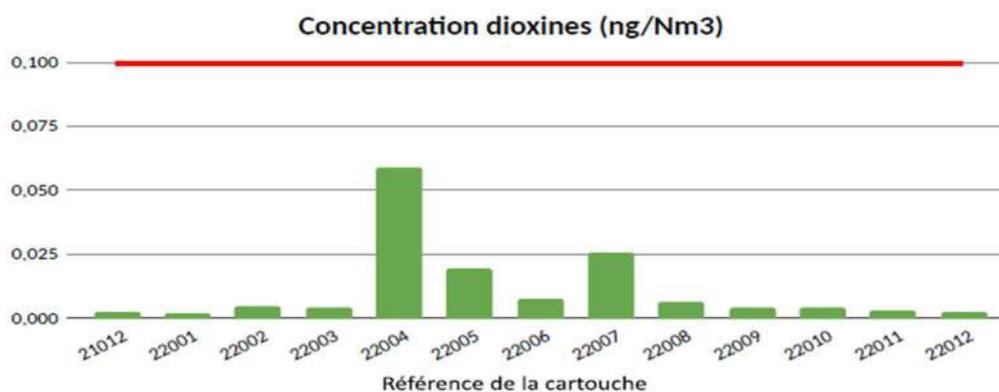
En 2022, sur les 60h de dépassement horaire autorisées dans l'arrêté préfectoral d'exploitation, 13h30 seulement ont été enregistrées dont :

*Rejets atmosphériques UVE*

	Unité	janvier-22	février-22	mars-22	avril-22	mai-22	juin-22	juillet-22	août-22	septembre-22	octobre-22	novembre-22	décembre-22	Total
HCl	h	0,5	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	1,5
SO2	h	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CO	h	1,5	0,5	3,5	2,0	2,0	1,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,5	11,5
NOx	h	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
NH3	h	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
HF	h	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
COT	h	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Poussières	h	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5
Global (Cumul)	h	2,0	2,5	6,0	8,0	10,5	11,5	11,5	12,0	12,5	12,5	12,5	13,5	13,5

Aucun dépassement journalier n'a été observé.

Concernant les concentrations en dioxines, les analyses des cartouches de prélèvements par un laboratoire indépendant n'ont montré aucun dépassement sur l'année 2022.



b. *Observatoire des odeurs du CMVD*

Depuis la mise en Service du Centre Multifilières de Valorisation des Dechets, SOVAL a mis en place pour le suivi des odeurs un jury de nez, composé à son départ en 2018, de 21 personnes riveraines dans un rayon de 4 km autour du site. En 2022, le nombre de riverains présent dans le jury de nez était de 24.

Le suivi olfactif pour l'année 2022 a été réalisé avec la participation volontaire des 24 personnes formées conformément à la norme NF X43-103.

Ces observateurs, membres du jury de nez, sont répartis dans un rayon jusqu'à 4000m autour du site. Les communes les plus fréquemment sous les vents du site, en conditions favorables à la perception des odeurs, sont principalement les communes situées au Sud-Est (Echillais), à l'Ouest (Soubise) et au Nord-Nord-Est (Echillais, quartier La Noraudière, Rochefort).

Sur l'ensemble de l'année 2022, un total de **5 perceptions d'odeurs** ont été enregistrées (contre 23 en 2021 et 19 en 2020) sur 3 des 12 mois de l'année. 4 signalements concernaient des odeurs en provenance d'ordures ménagère et un signalement lié à des déchets fermentés. Les perceptions peuvent s'expliquer par le fait que le site fonctionne en continu, cependant des arrêts techniques cumulés en hiver et au printemps ont amené à un stock de déchets en fosse assez conséquent, certainement sources d'odeurs constatées. Par expérience, la période estivale (chaleur, pression atmosphérique) conduit aussi à une perception plus aisée des odeurs.

Concernant les participants, le nombre de riverains actif est en baisse : 4 soit 17% de l'effectif.

La mobilisation des riverains, leur veille active est importante dans le suivi olfactif du site.

c. *Plan de Surveillance Environnemental*

L'objectif d'un Plan de Surveillance Environnemental (PSE) est de suivre l'évolution des concentrations en dioxines et furannes, et des métaux dans les éléments environnementaux suivantes : lichens, sols, retombées atmosphériques, herbes, air ambiant, légumes de potagers.

Le PSE autour du CMVD d'Echillais repose sur des campagnes de mesures annuelles permettant d'évaluer l'impact de l'installation sur son environnement. Il s'appuie également sur l'étude réalisée en 2013 définissant l'état initial de la zone d'étude ainsi que le rapport de synthèse du programme 2018.

Dans leur ensemble, les résultats de la campagne de surveillance menée en 2022 autour du CMVD d'Echillais confirment que l'installation dans sa configuration actuelle n'a pas causé d'impact significatif sur son environnement, que cela soit en comparaison au témoin local, aux valeurs repères et/ou de gestion à l'échelle nationale ou encore aux résultats obtenus lors de l'étude d'état initial en 2013.

Les résultats s'avèrent souvent même en deçà des valeurs de 2013.

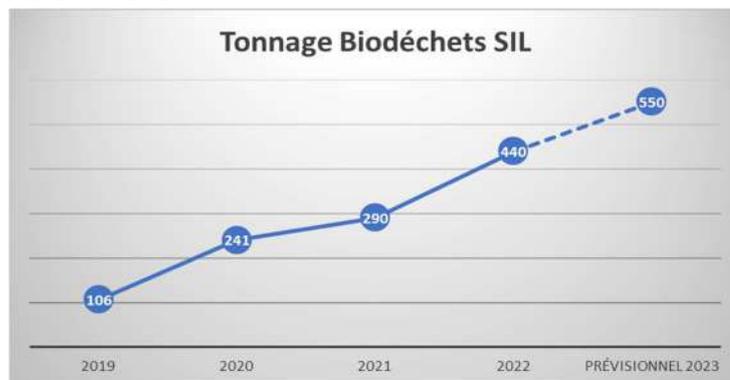
II. Les biodéchets

Rubrique	Libellé	Détail des installations ou activités correspondantes	Volume autorisé	Capacité atteinte en 2022	Taux d'utilisation
2780	A	Installation de compostage des déchets non dangereux ou de matière végétale, ayant le cas échéant subi une étape de méthanisation : 2. compostage de fraction fermentescible de déchets triés à la source ou sur site, de boues de station d'épuration des eaux urbaines, de papeteries, d'industrie agro-alimentaires, seuls ou en mélange de déchets admis dans une installation relevant de la rubrique 2780-1 : a) La quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 20t/j	Compostage des biodéchets triés à la source entrant dans les tunnels de fermentation. Capacité 45 581 t/an Capacité 228 t/j	440	0,97%

En 2022, ce sont 440 tonnes biodéchets qui ont été traitées, soit une augmentation de 34 % par rapport à 2021. L'objectif fixé pour 2022 de 350 tonnes est très largement atteint.

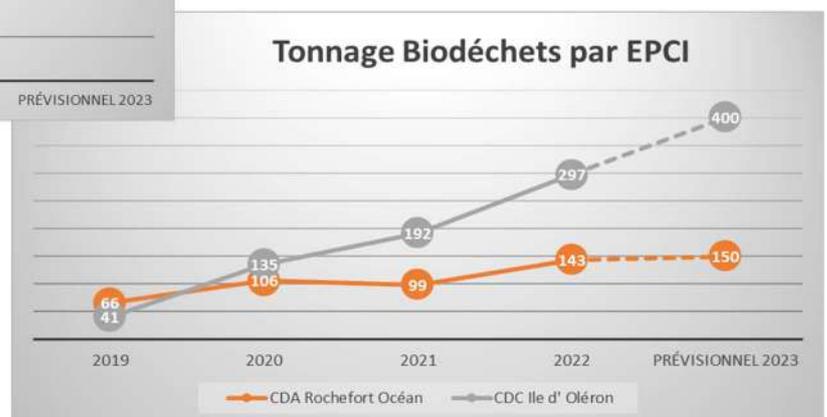
EPCI membres du SIL	2019	2020	2021	2022	Prévisionnel 2023	Evolution entre 2019 et 2022	Evolution entre 2021 et 2022	Evolution prévisionnelle 2023
CDA Royan Atlantique	0	0	0	0	0			
CDA Rochefort Océan	66	106	99	143	150	54,1%	31,1%	4,7%
CDC Ile d' Oléron	41	135	192	297	400	86,3%	35,4%	34,8%
CDC Marennes	0	0	0	0	0			
<b>Tonnage Bio déchets SIL</b>	<b>106</b>	<b>241</b>	<b>290</b>	<b>440</b>	<b>550</b>	<b>75,8%</b>	<b>34,0%</b>	<b>25,0%</b>

Le tonnage annuel n'a pas cessé d'augmenter depuis 2019, soit une augmentation de 75 % de en 4 ans.



Le compost issu des biodéchets subit un criblage grossier considérant que le tri à la source doit éviter la présence de verre, de métaux et de plastique.

A fin 2022, les lots de biodéchets sont toujours en maturation, aucune analyse « composts biodéchets NFU 44-051 » n'est donc disponible à ce jour.



### III. Les végétaux

#### *Les tonnages reçus*

En 2022, le SIL a traité 32 325 tonnes de déchets verts des EPCI membres et 763 tonnes de déchets verts d'apporteurs tiers (services techniques, entreprises ...) soit un tonnage global traité de 33 088 tonnes.

Apporteurs du SIL	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (%) entre 2019 et 2022
<b>Tonnes SIL</b>	<b>42 861</b>	<b>38 512</b>	<b>33 358</b>	<b>39 853</b>	<b>33 088</b>	<b>-14,08</b>
CDA Royan Atlantique	19 937	15 432	12 061	16 209	14 080	<b>-8,76</b>
CDA Rochefort Océan	6 516	6 960	6 325	6 562	5 282	<b>-24,11</b>
CDC Ile d' Oléron	11 676	10 991	10 279	11 350	9 895	<b>-9,97</b>
CDC Marennes	3 592	3 951	3 401	4 646	3 068	<b>-22,35</b>
Apporteurs tiers	1 140	1 178	1 292	1 086	763	<b>-35,23</b>

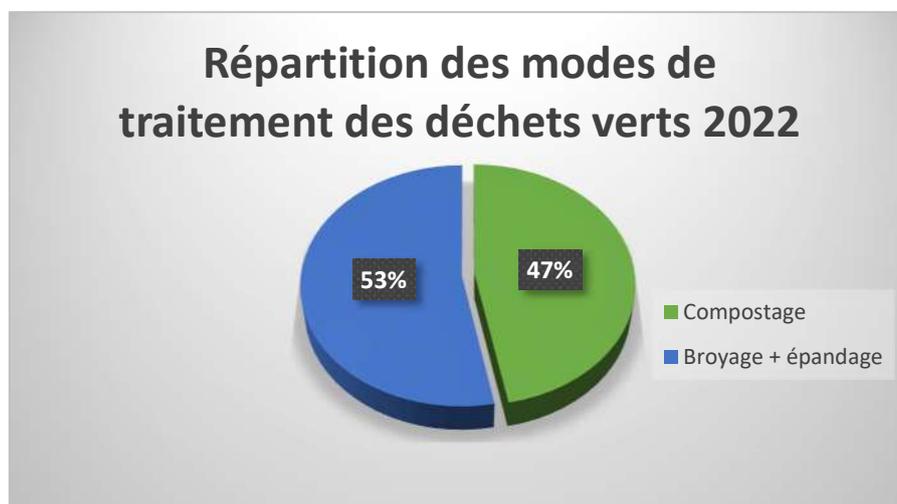
L'ensemble des collectivités voit une baisse significative des tonnages du fait de la canicule.

En 2022, SOVAL a également traité 763 tonnes de déchets verts d'apporteurs tiers sur la plateforme de compostage d'Echillais, qui ne sont pas pris en charge financièrement par le SIL.

#### *Les modes de traitement*

En 2022, les déchets verts ont été traités de deux façons :

- soit en compostage sur des plateformes de compostage avec valorisation en agriculture, pépinières et maraîchage ou dans les espaces verts des collectivités, pour les végétaux de la CARO et de la CCIO.
- soit en broyage avec épandage chez des agriculteurs limitrophes aux plateformes de broyage, pour les végétaux de la CARA et de la CCBM



#### IV. Les emballages ménagers recyclables

En 2022 la compétence du Sil a été élargie notamment au traitement des emballages ménagers. Ces derniers sont traités via les marchés publics de chaque EPCI membres transférés au Sil.

Les emballages ménagers recyclables suivent les schémas de traitement suivant :

- I. Pour la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan, les EMR sont transportés sur le quai de transfert du prestataire à Rochefort pour optimiser le transport vers le centre de tri d'Atrion à Mornac (Charente). Les EMR sont progressivement réorientés vers le centre de tri de Poitiers en fin d'année 2022.
- Pour la Communauté d'agglomération de Royan Atlantique, les EMR sont transportés sur le quai de transfert Medis pour optimiser le transport vers le centre de tri à Illats (Gironde).
- Pour la Communauté de communes de l'Île d'Oléron, les EMR sont transportés au quai de transfert de Saint Pierre pour optimiser le transport vers le centre de tri d'Atrion à Mornac (Charente).
- Pour la Communauté de communes du Bassin de Marennes, les EMR sont transportés sur le quai de transfert du prestataire à Rochefort pour optimiser le transport vers le centre de tri d'Atrion à Mornac (Charente).

#### *Les tonnages traités*

#### Tonnages Emballages Ménagers Recyclables

EPCI membres du SIL	2022
CDA Royan Atlantique	6 921
CDA Rochefort Océan	4 083
CDC Ile d' Oléron	3 330
CDC Marennes	754
<b>Tonnage EMR SIL</b>	<b>15 088</b>

Tonnages Cartons

EPCI membres du SIL	2022
CDA Royan Atlantique	
CDA Rochefort Océan	333
CDC Ile d' Oléron	
CDC Marennes	94
<b>Tonnage Cartons SIL</b>	<b>426</b>

*Pourcentage des refus de tri*

Le pourcentage global du SIL des refus de tri représente 17 % des Emballages Ménagers Recyclables

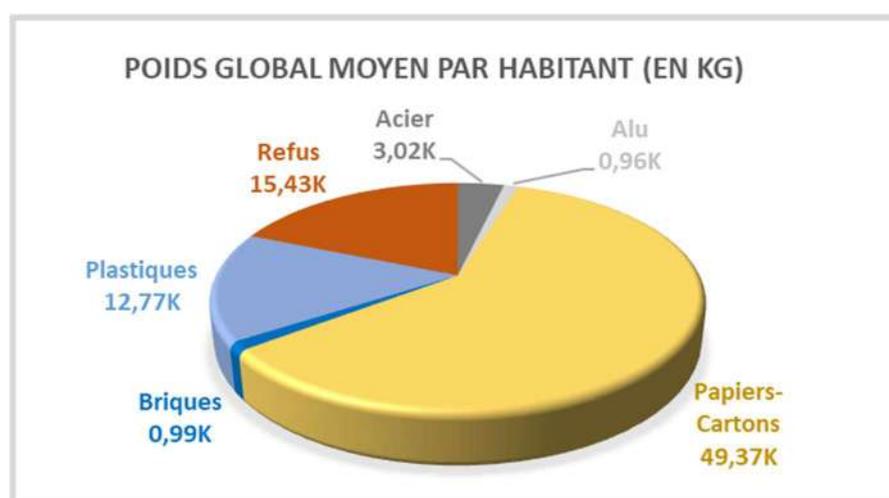
% de refus de tri	2022
CDA Royan Atlantique	19%
CDA Rochefort Océan	12%
CDC Ile d' Oléron *	20%
CDC Marennes	28%

\* Estimatif

Pour la CC de l'île d'Oléron, le marché arrivant à échéance début 2023 ne permet pas d'avoir le taux de refus de tri réel. En 2022, le taux de refus de tri pour la CCIO est estimé à 20%.

*La valorisation des emballages*

Le tri des emballages ménagers et du papier est de la compétence du SIL. La valorisation des matériaux à la sortie des centres de tri reste gérée par chacun des EPCI membres.



Les refus de tri sont valorisés en énergie.

# Les indicateurs financiers

## I. Les différents contrats

Le SIL pour exercer ses compétences et gérer les installations dont il a la charge passe par une délégation de service public et des marchés d'exploitation.

	OBJET	Lots	FOURNISSEUR	DATE DEBUT	DATE FIN Actualisée	Montant annuel réalisé 2022
CENTRES DE TRANSFERT	EXPLOITATION DU CENTRE DE TRANSFERT DE MEDIS + TRANSPORT EMB	1- EXPLOITATION DU CENTRE DE TRANSFERT DE MEDIS ET TRANSPORT OM (CARA)	SUEZ RV Sud-Ouest	01/06/2020	31/05/2024	609 442,58 €
		2- EXPLOITATION ET TRANSPORT EMB MEDIS (CARA)	SUEZ RV Sud-Ouest	01/06/2020	31/05/2024	304 801,94 €
	EXPLOITATION DU CENTRE DE TRANSFERT DE SAINT PIERRE D'OLERON, TRANSPORT D'ORDURES MENAGERES ET TRANSPORT DES EMBALLAGES ET PAPIERS	EXPLOITATION DU CENTRE DE TRANSFERT DE DECHETS DE SAINT PIERRE D'OLERON ET TRANSPORT DES DECHETS OMR (CCIO)	SUEZ	01/07/2018	31/01/2023	257 347,80 €
		TRANSPORT DES EMBALLAGES ET PAPIERS DU CENTRE DE STOCKAGE DE SAINT PIERRE D'OLERON VERS UN CENTRE DE3 TRAITEMENT (CCIO)	NICOLLIN	01/07/2018	31/01/2023	170 385,97 €
DECHETS VERTS	EXPLOITATION PLATEFORME ST JUST (Déchets verts) (CCBM)	EXPLOITATION PLATEFORME ST JUST (Déchets verts) (CCBM)	LOCA RECUPER SAS	01/03/2019	30/06/2023	49 090,68 €
	EXPLOITATION PLATEFORME DE GREZAC (Déchets verts) (CARA)	EXPLOITATION PLATEFORME DE GREZAC (Déchets verts) (CARA)	LOCA RECUPER SAS	01/07/2018	30/06/2023	352 931,86 €
TRAITEMENT EMR	TRI DECHETS MENAGERS ASSIMILES (CCIO)	TRI DECHETS MENAGERS ASSIMILES (CCIO)	CALITOM	01/01/2017	31/12/2022	586 605,91 €
	TRANSFERT MATERIAUX RECYCLABLES VERRE ET CARTONS (CARO)	LOT n°2 : RECEPTION TRANSFERT DES PAPIERS CARTONS	SUEZ RV SUD OUEST	01/01/2017	31/12/2023	937 008,75 €
	TRI CONDITIONNEMENT MAT RECYCL CS (CARA)	TRI CONDITIONNEMENT MAT RECYCL CS (CARA)	COVED SAS	01/01/2021	31/12/2024	1 300 797,97 €
	COL TRI TRANSPRT DECHETS CS VOLONTAIRE (CCBM)	TRANSFERT ET TRANSPORT DES EMR	SUEZ RV TRANSPORT DES EMR	01/01/2022	31/12/2024	57 543,12 €
		TRI EMR	CALITOM	01/01/2022	31/12/2024	110 522,16 €
OM	DSP	DSP	SOVAL NORD	25/07/2015	31/07/2027	6 662 253,57 €

II. Le compte d'exploitation de la Délégation de Service Public

Le délégataire produit chaque année avant le 30 avril suivant la fin de l'exercice, un rapport annuel de gestion établi suivant les dispositions de la loi n°95-127 du 8 février 1995 et du décret n°2005-236 du 14 mars 2005.

Le SIL a ensuite 4 mois pour formuler des remarques. Aussi les comptes d'exploitation présentés dans ce rapport sont ceux de 2021 car ceux de 2022 sont encore en analyse.

<b>CMVD ECHILLAIS - COMPTE D'EXPLOITATION 2021</b>
--

	Réal 2021	Budget 2022
<b>1 Recettes</b>		
1.1- Recette fixe exploitation installations de traitement OMR FOMR	<b>3 097 942</b>	<b>3 116 532</b>
1.2 - Recette proportionnelles OMR POMR X tonnage OMR SIL	<b>2 085 164</b>	<b>2 067 312</b>
1.3 - Recette proportionnelles Biodéchets P BIO X tonnage biodéchet SIL	<b>3 967</b>	<b>3 443</b>
1.4 - Recette fixe exploitation déchets vert FDV		
1.5- Recette proportionnelles exploitation plateforme de compostage PDV X tonnages DV SIL	<b>195 032</b>	<b>171 524</b>
1.6 - Recette encombrant / DIB / OM apporté par le délégataire		
1.7 - Recette DIB apportés par le délégataire	<b>1 513 349</b>	<b>2 146 944</b>
1.8 - Recette Déchets vert apportés par le délégataire	<b>59 964</b>	<b>113 434</b>
1.9 - Recette Biodéchets apportés par le délégataire		
1.10 - Recettes Valorisation compost déchets vert	<b>10 173</b>	<b>18 799</b>
1.11 - Recettes Valorisation compost OMR et biodéchets - SIL		
1.12 - Recettes ventes matériaux ferreux	<b>135 889</b>	<b>80 030</b>
1.13 - Recettes ventes matériaux non ferreux	<b>57 993</b>	<b>43 000</b>
1.14 - Recettes ventes de chaleurs	<b>573 782</b>	<b>660 868</b>
1.15 - Recettes Prime fixe vente électrique		
1.16 - Recettes part proportionnelle vente d'énergie électrique	<b>1 546 947</b>	<b>1 945 954</b>
1.17 - Reprise dotation au fond GER ( = poste 4 )	<b>2 018 029</b>	<b>1 446 810</b>
1.18 - Valorisation Fond GER	<b>0</b>	<b>0</b>
Recettes autres	<b>177 883</b>	<b>0</b>
TGAP	<b>786 834</b>	<b>815 796</b>
<b>1 - Total Recettes</b>	<b>12 262 948</b>	<b>12 630 446</b>

Réal 2021

Budget 2022

<b>2 - Charges fixes d'exploitation</b>		
2.1 - Personnel	2 060 552	2 186 656
2.2 - Abonnement EDF		
2.3 - Autres abonnements		
2.4 - Assurances	523 879	524 664
2.5 - Contrôles réglementaires	148 563	150 108
2.6 - Entretien courant	320 488	323 693
2.7 - Amortissement	161 664	211 188
2.8 - Frais d'étude /certification/suivie de travaux	208 356	208 356
2.9 - Frais de gestion	78 632	78 632
2.10 - Taxe CET	62 796	96 900
2.10 - Taxe communale d'accueil	94 369	101 972
2.10 - Taxe C3S (ex-Organic)	15 696	15 696
2.10 - TICFE	44 154	64 010
2.10 - Autres (préciser) / Fournitures adminis + IT & Telecom + Merling	66 536	87 732
<b>2 - Total Charge Fixes</b>	<b>3 785 685</b>	<b>4 049 606</b>
<b>3 - Charges proportionnelles d'exploitation</b>		
3.1 -Achat Electricité	215 921	54 002
3.2 - Eau	16 836	29 350
3.3 - Entretien courant et petit consommable	406 449	353 915
3.4 - Combustibles (Fioul)	203 449	127 668
3.5 - Réactifs traitement des fumées	361 676	383 372
3.6 - Réactifs de traitement d'air	51 078	30 000
3.7 - Réactif de traitement d'eau	3 484	40 000
3.8 - Consommable pour balles		
3.9 - REFIOM traitement thermique	525 006	589 009
3.10 - Mâchefers non valorisables		
3.11 - Mâchefers valorisables et valorisés		
3.12 - Mâchefers valorisables nonvalorisés	299 236	415 015
3.13 - Valorisation compost		
3.14 - Autres - Traitement des déchets verts, structurant	104 094	120 000
3.15 - Frais de Gestion	443 815	707 526
3.16 - TGAP	651 219	815 796
Autres charges (dont enfouissement, transport, pénalités, créances clients...)	1 922 034	743 662
<b>3 - Total Charges proportionnelles</b>	<b>5 204 297</b>	<b>4 409 315</b>
<b>4 - Total Charges Gros entretien renouvellement</b>	<b>2 018 029</b>	<b>1 446 810</b>
<b>5 - Fond de Gros entetien renouvellement</b>		
5.1- Dotation au Fond GER DGER	1 105 303	1 105 296

## AR Prefecture

017-251710687-20231003-DELIB172023-DE  
Reçu le 05/10/2023

5.1 - Solde du fond GER	362 607	21 093
5.2 - Valorisation du fond (= poste 1.18)	0	0
<b>5 - Total Fond de Gros entetien renouvellement</b>	<b>1 105 303</b>	<b>1 105 296</b>
<b>6 - Interressement SIL</b>		
6.1 - Déchets tiers	507 166	497 240
6.2 - Ventes de Chaleurs	462 810	527 492
6.3 - Ventes d'électricité	640 800	765 412
6.4 - Ventes matériaux	60 417	79 828
Intéressements années antérieures	-398 758	
<b>6 - Intéressement SIL</b>	<b>1 272 435</b>	<b>1 869 972</b>
<b>7 - Total Charges</b>	<b>13 385 749</b>	<b>12 880 999</b>
<b>8 - Résultat d'Exploitations</b>	<b>-1 122 801</b>	<b>-250 553</b>
<b>9 - Frais financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>10 - Résultat</b>	<b>-1 122 801</b>	<b>-250 553</b>
<b>Solde Fond GER (poste 5 - poste 1.17)</b>	<b>-912 726</b>	<b>-341 514</b>

Informations sur poste "Autres charges" :

- Provision pénalités SIL 2020 : 470 k€
- Pénalités base aérienne : 179 k€
- Créances clients : 317 k€
- Traitement en stockage + Transport : 956 k€

III. Les dépenses du SIL*Les dépenses de fonctionnement*

Les dépenses de fonctionnement 2022 du SIL concernent à la fois les charges de structures, les prestations de traitement des ordures ménagères, des emballages et des déchets verts dans les conditions des marchés et délégations en cours, et également les charges liées à l'amortissement des sites et de leurs équipements y compris les frais financiers.

Chapitres	Désignation	Articles	Désignation	CA 2022	BP 2023
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>			<b>12 272 793,62</b>	<b>13 731 850,00</b>
		60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	11 950 635,93	13 007 900,00
		6041	Traitement des déchets ménagers	6 896 880,39	7 387 500,00
		6042	Traitement du biodéchets	6 216,33	8 600,00
		6043	Traitement des déchets verts	765 162,62	807 000,00
		6044	Traitement du stabilisat	677 235,52	350 000,00
		6045	Traitement des EMR	3 601 725,08	4 447 800,00
		606	Achats non stockés	3 415,99	7 000,00
		61	SERVICES EXTERIEURS	104 028,06	448 700,00
		62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	113 696,63	154 250,00
		63	IMPOTS ET TAXES	104 433,00	121 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>			<b>227 875,04</b>	<b>334 400,00</b>
<b>65</b>	<b>Indemnités des élus</b>			<b>80 326,62</b>	<b>79 700,85</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>			<b>1 828 239,89</b>	<b>1 735 053,79</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>			<b>222 996,48</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Provisions pour risque</b>			<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>			<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>			<b>0,00</b>	<b>1 152 728,50</b>
<b>042</b>	<b>Amortissements</b>			<b>3 108 981,74</b>	<b>3 199 949,41</b>
<b>Total Général</b>				<b>17 941 213,39</b>	<b>20 433 682,55</b>

*Les dépenses d'investissement*

Des travaux de fourniture / installation d'un portique de détection de la radioactivité ont débuté en 2021 sur les quais de transferts d'Oléron et de Médis pour optimiser le process de traçabilité des déchets.

Chapitres	Désignation	CA 2022	BP 2023
020	Dépenses imprévues	0,00	300 000,00
1641	Emprunts en euros	3 564 376,37	3 452 169,76
2031	Frais d'études	25 700,00	118 231,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	15 200,00	
21	Investissements	9 783,98	467 374,36
23	Investissements en cours	44 355,58	600 794,14
<b>Total Général</b>		<b>3 659 415,93</b>	<b>4 938 569,26</b>

IV. Les recettes du SIL*Les recettes de fonctionnement*

Les recettes de fonctionnement du SIL proviennent principalement des cotisations des EPCI en fonction des tonnages traités et des marchés auxquels elles sont rattachées.

Chapitres	Désignation	Articles	Désignation	CA 2022	BP 2023
013	Atténuations de charges			11 663,70	17 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses			1 442 155,45	1 891 000,00
		703	Ventes de produits résiduels	18 103,77	36 000,00
		7031	Ventes matériaux ferreux et non-ferreux	18 103,77	36 000,00
		706	Prestations de services	1 424 051,68	1 855 000,00
		7061	Recette déchets ménagers	545 139,31	680 000,00
		7062	Vente chaleur	444 957,12	575 000,00
		7063	Recette déchets verts	0,00	0,00
		7064	Vente électricité	433 955,25	600 000,00
74	Subventions d'exploitation			15 823 662,96	17 672 927,07
75	Autres produits de gestion courante			1,96	0,00
77	Produits exceptionnels			368 171,90	0,00
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions			0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté			1 148 312,90	852 755,48
<b>Total Général</b>				<b>18 793 968,87</b>	<b>20 433 682,55</b>

*Les recettes d'investissement*

Les recettes d'investissements proviennent de l'excédent reporté et des amortissements principalement liés à la construction du centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles et les aménagements des sites de transfert.

<i>Chapitres</i>	<i>Désignation</i>	<i>CA 2022</i>	<i>BP 2023</i>
001	Excédent d'investissement reporté	1 136 325,44	585 891,35
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	1 152 728,50
28	Amortissements	3 108 981,74	3 199 949,41
Total Général		4 245 307,18	4 938 569,26

# Les évènements marquants de l'année 2022

## I. Travaux Techniques

### *Sur les CMVD d'Echillais*

- Expertise sur les désordres,
- Suivi des plantations et débroussaillage des boisements liés à l'intégration du site dans le cadre du classement Grand Site de France.
- Préparation du changement de process « incinération de l'OMr déshydratée »,
- Etudes de flux thermiques, démantèlement de matériel, préparation de modification d'un mur sur fosse thermique.
- Travaux de mise en place des portiques de détection de la radioactivité et vidéo-surveillance.

### *Sur les Quais de transferts de Médis et du bois d'Anga*

Travaux de mise en place des portiques de détection de la radioactivité sur les quais de transfert des territoires de CA Royan Atlantique et de la CC de l'île d'Oléron).

## II. Administratif et Juridique

### *Mouvement du personnel :*

- Changement de directrice en janvier et en mai 2022.
- Retour d'un agent en surnombre en juin

### *Contrats et conventions :*

- Suivi et extension de l'expertise juridique lancée en mai 2021 concernant les dysfonctionnements du CMVD d'Echillais.
- Signature de l'entente avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et Cyclad pour la construction et l'exploitation du nouveau centre de tri (signée le 13 juillet 2022).
- Signature de l'Avenant 7 du contrat de DSP du CMVD, portant sur la mise en balles et la mise en place de vidéo-surveillance (signé le 1<sup>er</sup> septembre 2022).
- Convention de traitement des déchets verts avec la Communauté de commune de l'île d'Oléron (signée le 21 décembre 2022)

- Consultation sur les marchés pour le territoire d'Oleron : Exploitation du quai de transfert et transport des Ordures Ménagères, Transport des emballages, Tri des emballages (signé le 1<sup>er</sup> février 2023).
- Parcours pédagogique du CMVD : Finalisation du cahier des charges en vue de mise en concurrence pour travaux.

*Contrôle de la Chambre régional des comptes :*

La chambre a émis six recommandations :

Recommandations de la CRC	Réponses du SIL
1- Effectuer systématiquement chaque année un contrôle de cohérence du fonds de gros entretien et de renouvellement	Depuis 2020, mise en place d'un contrôle interne, contradictoire avec le délégataire Un cabinet indépendant a été mandaté pour réaliser un contrôle de cohérence des comptes de la DSP chaque année.
2- Mettre en conformité avec les normes de construction les performances pour le rejet des eaux pluviales concernant les matières en suspension	Les bassins sont régulièrement vidés conformément aux préconisations et aucun dépassement de seuils n'a depuis été constaté depuis. La problématique de la concentration de MES a été intégrée à l'expertise judiciaire sollicitée par le SIL (les modifications techniques seront apportées pour se conformer aux recommandations si besoin)
3- Engager, en relation avec le comptable public, un travail de concordance entre les états de la dette et compte de gestion	Un travail rétroactif de fond a été engagé avec le comptable. Les écarts ont été identifiés et les écritures de régularisations ont été effectuées sur l'exercice 2023.
4- Mettre en concordance l'inventaire et l'état de l'actif, en lien avec le comptable public, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4	Tous les écarts ont été identifiés et rectifiés L'état de l'actif est conforme à la clôture de l'exercice 2022.
5- Concevoir un Plan Pluriannuel d'Investissement et le présenter à l'assemblée délibérante.	Le Plan Pluriannuel d'Investissement a été présenté dans le cadre des Délibérations d'Ordre Budgétaire de 2023.
6- Finaliser la comptabilité analytique permettant une meilleure transparence des coûts conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 et la compléter pour permettre de suivre les coûts de traitement par flux de déchets	La finalisation de la comptabilité analytique par flux de déchets sera réalisée sur l'exercice 2023. Mettre en place une approche comparative avec d'autres centres de traitement.

La CRC estime que « l'analyse financière ... n'a pas révélé de situation délicate ou dégradée dans les finances du syndicat... ».

# La valorisation

## I. Rappel des objectifs régionaux :

Valorisation sous forme matière 55% des déchets non dangereux, non inertes en 2020 et 65% en 2025.

Développement du tri à la source des déchets organiques jusqu'à sa généralisation avant 2025.

L'article L. 541-1 du Code de l'Environnement fixe l'objectif, pour 2020, d'orienter 55 % des déchets ménagers et assimilés non dangereux et non inertes vers une filière de valorisation matière ou organique. Cet objectif est de 65 % à l'échéance 2025.

Cet indicateur calcule, dans le gisement des déchets non dangereux et non inertes pris en charge par le service public de gestion des déchets, la part dont la destination primaire déclarée est un site dédié à la valorisation matière ou organique.

Ci-dessous le bilan du SIL émis le 18 novembre 2022 dans le rapport de la CRC.

**Tableau n° 3 : les indicateurs de suivi du PRPGD de Nouvelle-Aquitaine**

Objectifs régionaux de valorisation	Bilan en Nouvelle-Aquitaine	Bilan SIL
<i>Valorisation sous forme matière 55 % des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65 % en 2025.</i>	En 2020, avec 57,6 % des déchets non dangereux non inertes qui font l'objet d'une valorisation matière, l'objectif à horizon 2020 est dépassé.	25 % de valorisation sous forme matière en 2020
<i>Développement du tri à la source des déchets organiques jusqu'à sa généralisation avant 2025.</i>	En moyenne, un composteur est distribué pour huit habitants en maison individuelle, dont un composteur pour six habitants en Charente-Maritime La collecte des biodéchets est peu développée et représente 35 418 tonnes en 2020.	246 tonnes en 2020

Source : conseil régional Nouvelle-Aquitaine – AREC-ORDEC

## II. Valorisation matière ou organique 2022

La collecte de l'ensemble des flux reste de la compétence des EPCI. A ce titre, chaque collectivité choisie la stratégie de collecte et de mode de traitement :

Le verre, les gros cartons, les déchets collectés en déchetterie reste géré par les EPCI en direct. Certains EPCI collectent et traitent leurs journaux magazines en flux séparés, ces derniers ne sont pas reçus par le SIL.

Certains EPCI ont anticipé la réglementation de 2024 sur le tri à la source des biodéchets et utilisent d'ores et déjà l'outil proposé par le SIL au CMVD. Ils ont apporté au SIL 440 tonnes en 2022.

## Valorisation matière ou organique

Valorisation matière 2022					
	OMr (1)	EMR (2)	Végétaux	Biodéchets	Total
<b>Total entrant</b>	61 775	15 514	33 088	440	110 817
<b>Ferreux et non ferreux</b>	1 271				
<b>Mâchefers au prorata</b>	8 896				
<b>Refus de tri</b>		2 864			
<b>Tonnages valorisé</b>	10 167	12 650	33 088	440	56 345
<b>Taux de valorisation matière</b>	16,5%	81,5%	100,0%	100,0%	<b>50,8%</b>

(1) Ordures Ménagères résiduelles  
(2) Emballages ménagers recyclables SIL

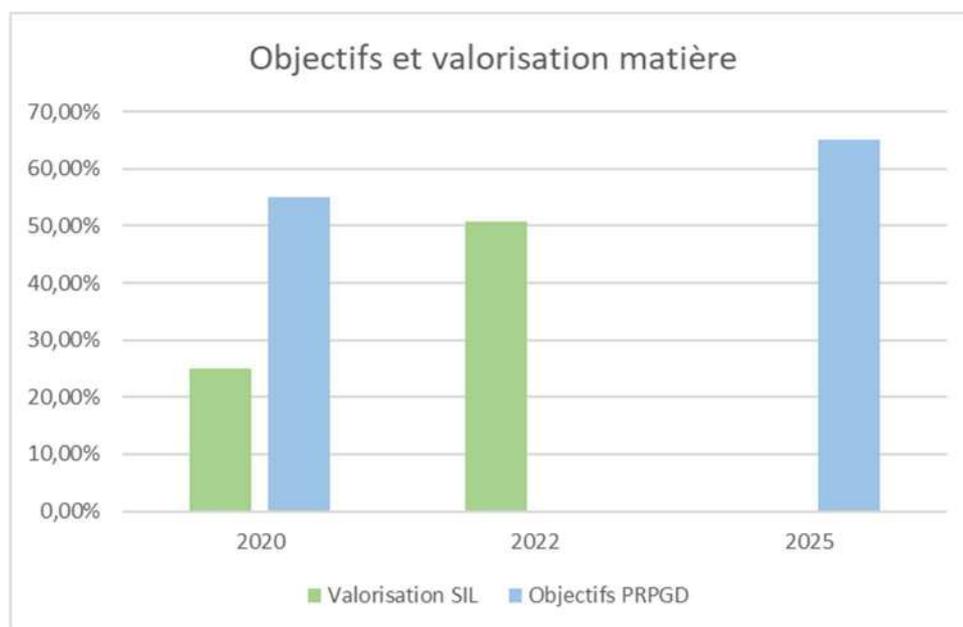
Les EPCI restent maîtres de leurs choix de réduction des déchets et favorisent le traitement des végétaux à la parcelle notamment par la distribution de composteurs individuels.

Le SIL atteint un pourcentage global de 50,8 %.

Les biodéchets et les végétaux sont valorisés à 100% en filière matière. Les emballages sont valorisés pour leur matière à hauteur de 81,5%. Sur les ordures ménagères et assimilables, les matières ferreuses et non ferreuses et les mâchefers sont valorisées pour leur matière, soit 16,5% des ordures ménagères.

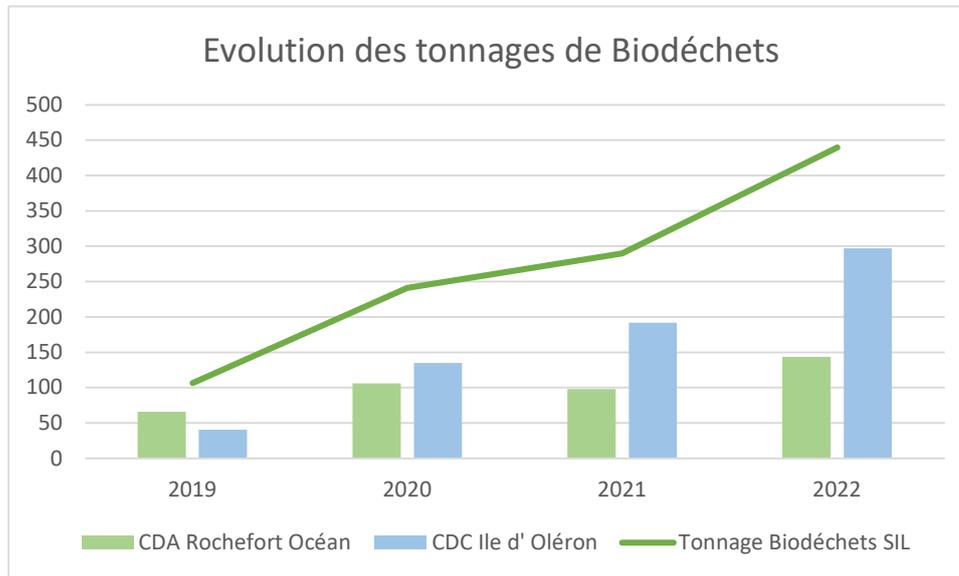
La valorisation matière réalisée par le SIL vient compléter celle produite par les EPCI sur le reste des flux de déchets collectés.

En 2022, le SIL est proche de l'objectif PRPGD de 2020. Il faut souligner la forte progression entre 2020 et 2022 liée l'intégration de la gestion du traitement des emballages.



### III. Développement du tri à la source des déchets organique

Certains EPCI ont anticipé la réglementation de 2024 sur le tri à la source des biodéchets et utilisent d'ores et déjà l'outil proposé par le SIL au CMVD. Ils ont apporté au SIL 440 tonnes en 2022.



## Les chiffres clés

Les chiffres des apporteurs du SIL (Etablissements membres et sous convention)

	Réalisé 2021	Réalisé 2022
<b>Nombre d'agents au 31 décembre</b>	2 agents titulaires 1 agent contractuel 1 agent temporaire (3 mois)	2 agents titulaires 2 agents contractuels 1 agent temporaire
<b>Population INSEE au 31 décembre (Membres SIL)</b>	185 696 habitants	186 485 habitants
<b>Montant du Budget Fonctionnement Prévisionnel</b>	15 820 768,66 €	18 815 466,90 €
<b>Montant du Budget Fonctionnement Réalisé</b>	16 011 993,35 €	18 793 968,87 €
<b>Budget par habitant</b>	78,26 € par habitant	93,54 € par habitant
<b>Tonnage Ordures Ménagères</b>	63 705 Tonnes	60 572 Tonnes
<b>Tonnage Biodéchets</b>	290 Tonnes	440 tonnes
<b>Tonnage Collecte sélective</b>	Emballages : 14 300 Tonnes	Emballages : 15 088 Tonnes
	Carton : 500 Tonnes	Carton : 426 Tonnes
<b>Tonnage Déchets verts</b>	38 768 Tonnes	32 325 Tonnes
<b>Quantité chaleur vendue</b>	15 242 MWh	16 166 MWh
<b>Quantité d'électricité injectée sur le réseau</b>	24 410 MWh	31 328 MWh

Chiffres hors apporteurs tiers du délégataire